

## Modalités d'affectation en 2<sup>de</sup> pro Transport fluvial

Rentrée 2026

**Pour intégrer la 2<sup>de</sup> professionnelle Transport fluvial au lycée Les Catalins, les candidats constituent :**

- **un dossier candidat** (annexe 25.2) composé des bulletins de notes du dernier trimestre de 4<sup>e</sup>, du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestre de 3<sup>e</sup>.

Le dossier est transmis par l'établissement d'origine au lycée Les Catalins avant le **1<sup>er</sup> juin 2026** à l'adresse : [ce.0260113g@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0260113g@ac-grenoble.fr). Dans l'objet du courriel devra figurer « Transport Fluvial – Candidature de prénom et NOM de l'élève ».

- **une fiche de renseignements médicaux** (annexe 25.3) : la famille renvoie cette fiche par courrier postal avant le **1<sup>er</sup> juin 2026** au service médico-social du rectorat de Grenoble. Sur l'enveloppe, doivent figurer le nom et prénom du candidat, et la mention « Bac pro Transport fluvial ».

Les candidatures seront par la suite étudiées lors d'une commission en établissement.

**ATTENTION** : le vœu pour la 2<sup>de</sup> professionnelle Transport fluvial devra parallèlement être saisi dans AFFELNET Lycée.

### Conditions relatives à l'exercice des métiers du transport fluvial :

L'exercice professionnel dans les métiers du transport requiert des conditions physiques spécifiques pour la délivrance d'une aptitude médicale favorable à la formation. Notamment :

- Vaccinations à jour
- Pas d'antécédents de pathologies sévères : cardio-vasculaires, pulmonaires, neurologiques, ostéo-articulaires...
- Acuité des deux yeux ensemble ou du meilleur œil, avec ou sans correction supérieure ou égale à 0,8.

En cas de doute ou d'interrogations sur une pathologie ou un handicap, la famille doit se rapprocher de l'infirmier ou de l'infirmière de l'établissement, ou du médecin traitant qui suit leur enfant.

### En début de formation de 2<sup>de</sup> professionnelle :

Le lycée demandera aux élèves, un CERFA<sup>i</sup> permettant d'écarter toute inaptitude physique à l'exercice des métiers du transport. Il est fortement recommandé d'obtenir ce certificat avant les vacances de la Toussaint. Si l'élève présente une inaptitude, il ne pourra pas poursuivre sa formation.

---

<sup>i</sup> \*CERFA 51105#01 colonne « bateaux de commerce » pour la formation Bac professionnel Transport fluvial.